

Compte Rendu Réunion Conseil Municipal
Du 06 Novembre 2020 – 19h30 / 22h00.

M Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie, en charge de l'enseignement moral et civique, au collège du Bois d' Aulne à Conflans-Sainte-Honorine a été décapité pour avoir montré des caricatures de Mahomet à ses élèves dans le but d'évoquer la liberté d'expression.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de respecter une minute de silence en hommage à ce professeur.

1° - Créances Eteintes :

Monsieur le Maire partage la définition d'une créance éteinte et développe les deux formes de créances dont l'assemblée doit délibérer : créance pour insuffisance d'actifs prononcée par le Tribunal de commerce et le Rétablissement Personnel prononcé par la Commission de Surendettement.

■ **SARL « Le Marché de Lucas » :**

L'annonce n° 2684 du 15.03.2018 parue dans le **BODACC** prononce la clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs de la **SARL « Le Marché de Lucas »**. Les créances inscrites au budget « Commune » au titre des revenus des immeubles de février à novembre 2017 s'élèvent à la somme de 3 452.31 €uros, celles au budget « Assainissement » s'élèvent à 139.23 €uros.

Le coût des créances des produits non soldés d'un montant de 3 591.54 €uros sera imputé au compte « **6542 – Créances Eteintes** » sur leur budget respectif.

■ **Monsieur BUREL Gaétan Angelo :**

L'annonce n° 1467 du 14.12.2017 parue dans le **BODACC** prononce la clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs de monsieur « **BUREL Gaétan Angelo** ». Les créances inscrites au budget « Commune » au titre des revenus des immeubles de mai à novembre 2016 s'élèvent à la somme de 2 056.27 €uros, celles au budget « Assainissement » s'élèvent à 30.94 €uros.

Le coût des créances des produits non soldés d'un montant de 2 087.21 €uros sera imputé sur leur budget respectif au compte « **6542 – Créances Eteintes** ».

■ **Madame VALLIERE Sandra :**

L'état relatif à la « Situation Financière » et le « Tableau des Créances » reflètent la situation du dossier de surendettement telle qu'elle est connue par le secrétariat de la Commission de Surendettement qui constate la situation irrémédiablement compromise en raison de sa situation professionnelle et/ou familiale et de l'absence d'éléments factuels permettent d'envisager une évolution favorable de sa situation.

Les créances inscrites au budget « Commune » et relatives à la « Cantine Scolaire » et la « Garderie Périscolaire » s'élèvent à la somme de 114.65 €uros, celles du budget « Assainissement » s'élèvent à la somme de 337.05 €uros.

Considérant que la Commission de Surendettement a décidé d'imposer une mesure de Rétablissement Personnel sans Liquidation Judiciaire, les membres du Conseil Municipal imputent les montants des produits non soldés au compte « 6542 – Créances Eteintes » sur leur budget respectif.

2° - **Taxe Foncière 2020 : Remboursement Taxe Ordures Ménagères.**

Considérant que les frais afférents aux propriétés bâties et notamment la Taxe d'Ordures Ménagères peut faire l'objet d'une demande de remboursement par la « Commune » auprès de ses locataires, celle-ci propose que ces frais fassent l'objet d'un remboursement par son redevable.

L'annexe de l'avis fiscal mentionne la base de cotisation incluant le logement et l'Ecole Primaire Publique, aussi Monsieur le Maire propose de ne faire supporter à Madame ARLIN Gislaine locataire du logement des écoles du 01 janvier au 17 juillet 2020 qu'un tiers proratisé de la taxe soit la somme de 35.00 Euros. Quant à l'association l' « Oasis Nouv'l » locataire à l'année, la demande s'effectuera sur l'année complète sur la base de 464.00 euros.

3° - **Syndicat Mixte de la Fourrière :**

Sur l'initiative de l'organe délibérant de l'EPCI, celui-ci propose l'adhésion de trois nouvelles communes audit syndicat : Chabrac, Turgon, Vindelle.

Monsieur le Maire propose de statuer favorablement à ces adhésions et de modifier les statuts en conséquence.

4° - **Eglise : Fourniture bouteilles de Gaz.**

La Paroisse de Terres de Haute Charente ne pouvant plus maintenir le contrat relatif aux achats de bouteilles de gaz à la vue des quantités consommées trop faibles, la Commune prendra à sa charge l'achat des bouteilles permettant de chauffer l'Eglise. En contrepartie de cette prise en charge financière, la « Commune » ne versera plus de subvention de fonctionnement.

5° - **Magasin Vente Directe :**

Monsieur le Maire donne lecture du devis de CIVAM de Charente-Limousine relatif à une offre de prestation pour l'animation d'un collectif en vue de l'ouverture d'une boutique de produits locaux à Saint Laurent de Cérès.

Celui-ci se décompose en trois items d'accompagnement :

- Pour initier la constitution d'un collectif,
- Pour préciser le projet avec le groupe « moteur »,
- Pour animer l'ouverture de la boutique.

Item « Initier la constitution d'un Collectif » : seule la partie constitution d'un collectif de producteurs avec prise de contact, RDV individuel et réunion collective est retenue. En effet une action sur le recensement des besoins a été menée au travers d'un questionnaire dont seulement 25 retours sont à dénombrer pour 380 questionnaires distribués pour un candidat déclaré « bénévole ». Globalement les gens restent verbalement favorables au projet mais ne répondent pas au questionnaire. Gaëlle, la collaboratrice de la « Commune » dans ce dossier procédera au collectif de producteurs sur le modèle du « Comptoir des Lions » à Saint Maurice des Lions.

Item « Préciser le projet avec le groupe « moteur » » :

La définition collective des éléments clefs du projet et le montage financier des dossiers ont été retenus. Deux idées d'orientation du projet sont abordées : la première est de mettre en place un magasin permettant de vendre des produits locaux, en partenariat avec des agriculteurs du territoire. La seconde est de mettre à disposition de la population des produits de première nécessité à des prix raisonnables. Un consensus apparaît dans le conseil autour de la mise en place d'un magasin de vente directe de produits locaux, avec en complément, la vente de produits de première nécessité à un prix accessible. La structuration plus détaillée des produits vendus, de leur prix et de leur composition sera étudiée lors de la rédaction du projet.

Item « Animer l'ouverture de la boutique » :

Cette partie est confiée dans son ensemble au CIVAM. Un devis plus affiné sera demandé puis présenté lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS DIVERSES :

A - CCCL - Commission Aménagement et Développement Durable du Territoire :

1° La Commission au sein de la Communauté de Communes de Charente Limousine est installée et travaillera sur six thématiques telles que :

- Planification relative au SCOT – PLUI...
 - o Le PLUI Confolentais est exécutoire depuis le 26 juillet contrairement à celui-ci de Haute-Charente rejeté dans sa globalité ce qui se traduit par le maintien de la Carte Communale de la commune de Saint Laurent de Cérès.
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) :
 - o Les travaux visent à l'amélioration du bilan carbone, à la réduction des gaz à effet de serre et à l'adaptation aux changements climatiques. Le premier effet positif serait la possibilité d'accès aux énergies vertes comme le photovoltaïque dès que cela est possible (toiture des écoles...).
- Déchets :
 - o Collecte et traitement effectués par Calitom financés par la TEOM dûe par chaque redevable au travers de la Taxe Foncière. Ce coût devrait augmenter considérablement dès 2021.
- SPANC :
 - o Compétence obligatoire de la CCCL, le service émet des avis sur les CU des zones classées « Non Collectif », contrôle les installations neuves et existantes. La périodicité des visites « Conformées » devrait passer de huit à dix années, les « Non Conformées » de quatre à cinq années avec une augmentation du coût de la visite de 5.00 Euros soit 38.00 Euros.

B - CCCL – Commission « Attractivité – Aide à la Population » :

Chaque Centre Social implanté sur notre territoire pratique son propre tarif ; une harmonisation est à l'étude. Un service de Blablacar local, gratuit, sera mis en place en lien avec les secrétariats de Mairie qui géreront les éventuelles inscriptions ; un référent municipal sera nommé. Une réflexion est à l'étude sur la mobilité « Jeunes » car l'action menée pendant la pandémie de la **COVID-19** d'accès aux piscines gratuitement pour les-16 ans a montré que les jeunes ont des problèmes de déplacement. Les sorties « Puy du Fou », « Futuroscope », « Aqualand » pour seulement 5.00 Euros ont obtenues une bonne fréquentation, 400 jeunes sur le territoire ont participé.

C – CSCS Terres De Haute Charente :

L'Assemblée Générale du Centre Social Culturel et Sportif de Terres De Haute Charente en présence de la Commune de Saint Laurent de Cérés qui participe au coût de fonctionnement par le versement d'un fonds structurel d'un montant de 2 238.00 Euros. Malgré la participation versée au titre de l'exercice 2020, le bébé-bus « Coccinelle » a été supprimé par faute de fréquentation ; une correspondance a été adressée à Monsieur le Président pour obtenir le remboursement au prorata du temps réellement passé sur la Commune. La demande sera examinée en Conseil d'Administration. La commune demande au CSCS un projet global pour l'année à venir.

D – Commémoration du 11.11.2020 :

Face à la pandémie de la **COVID-19** et conformément aux directives de l'Etat, la cérémonie est maintenue à 10h30 à Saint Laurent de Cérés et 11h00 à « Le Grand Madieu » en présence de six personnes, sans vin d'honneur et en respectant les gestes barrière et la distanciation sociale. La lecture du texte se fera par un adulte contrairement aux autres années où un enfant donnait lecture. Une gerbe de fleurs sera déposée.

E – RD n° 15 « Loubignac » :

Suite à des plaintes des riverains au lieu-dit « Loubignac » sur la RD n° 15, l'Agence Départementale de l'Aménagement de Chabonais a procédé à un contrôle de vitesse par capteurs : deux voitures par jour sont au-dessus de la réglementation en vigueur, 90% des usagers sont en deçà.

Monsieur le Maire ira à la rencontre des habitants du hameau afin de leur proposer une solution adaptée.

F – Eglise de Saint Laurent de Cérés.

Les travaux de nettoyage sont presque achevés ; il reste à descendre les fientes de pigeons et régler leur pénétration dans le clocher pour en limiter les effets.

Un architecte des monuments est venu de Paris pour diagnostiquer l'édifice afin d'émettre un bilan des pathologies, programmer les travaux et solliciter les partenaires financiers. Des travaux liés aux entrées d'humidité ont d'ores et déjà été réalisés par la pose d'un drain de long de la Chapelle des Hommes et d'un enduit d'étanchéité en pied de mur. Les premiers effets sont attendus sous un mois. Les travaux relatifs à la peinture de la porte de la

Chapelle des **H**ommes seront terminés pour le 14 novembre. La couleur sera rouge ; couleur d'origine que nous retrouvons sur des édifices à proximité de **S**aint **L**aurent de **C**éris. L'échantillon a été choisi en accord avec l'architecte du « **P**atrimoine ». Les eaux pluviales s'évacuent dans quatre regards sans fond pour lesquels il est conseillé de réaliser des fonds pour apporter une réponse au facteur « humidité ». La société **S**N **G**arraud de **C**hassenon doit poser les gouttières et descentes de dalles.

Le beffroi quant à lui nécessitera à moyen terme des travaux importants. Un recensement de tous les travaux est nécessaire pour une planification et une budgétisation pour déposer des demandes de financement au titre du **F**ISAC et/ou de la **D**RAC.

G – Voirie – Travaux Hors FDAC :

La société **S**TPR a rédigé plusieurs devis afférents aux travaux de voirie et plus particulièrement « **F**ressange », à partir de la section abîmée, pour un montant de 10 095.00 Euros hors taxes soit 12 114.00 Euros ttc, et « **L**otissement **C**hamp de l'**E**glise » pour un montant de 5 871.25 Euros ht soit 7 045.00 Euros ttc.

H – Ouvrage d'art – « Route du pont de la Sonnette » et « Pont Pétassou » :

L'ouvrage d'art, propriété du Conseil Départemental nécessitent des travaux de sécurisation par la pose de bordures et d'entretien. La passerelle fixée à celui-ci devra être écartée pour éviter le ruissellement de l'eau sur les pierres de l'ouvrage et leur salissure. Des lames de bois doivent être également changées ou l'ensemble remplacé par des caillebotis métalliques.

Quant au « **P**ont **P**étassou », il fera l'objet d'un aménagement prochain par la pose de bordures, la pose d'un alternat par B15-C18 et la réalisation de deux cheminements pour piétons.

I – Trail de la Sonnette :

Le trail de la Sonnette traversant les communes de la vallée de la Sonnette est programmé pour juin ou août 2021 ; le départ et l'arrivée se feront à la **S**alle **P**olyvalente de « **L**a **F**abrique ».

Séance Levée à 22h00.